

Vous êtes victime ou témoin de racisme ? Que faire ?

La discrimination raciale peut arriver dans tous les domaines de la vie : l'école, le travail, les activités de loisirs, etc. Le Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme offre de l'écoute, des informations et des conseils à toute personne concernée par le racisme, comme victime, ou comme témoin.

Que faire si on est victime ou témoin de racisme ?

La discrimination raciale peut arriver dans tous les domaines de la vie.

Le Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme offre de l'écoute, des informations et des conseils à toute personne concernée par le racisme, comme victime, ou comme témoin.

Les consultations sont gratuites et confidentielles.

Les consultations peuvent prendre différentes formes :

- par entretien en face-à-face
- par téléphone
- par e-mail

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 032 420 51 12 :

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

ou par e-mail à secr.bi@jura.ch.

Le Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme

note et enregistre tous les cas de discrimination dans le canton du Jura.

Les cas restent anonymes, les noms des personnes ne sont pas écrits.

Vous voulez présenter une situation de discrimination ?

Dans tous les cas, présentez le plus d'informations et de documents possibles.

Par exemple : prenez des notes (qui, quoi, lieu, date), prenez des photos, gardez des messages et des vidéos.

Vous voulez porter plainte ? Toutes ces preuves peuvent être utiles pour la suite de l'affaire.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/racisme-et-discrimination/vous-etes-victime-ou-temoin-de-racisme-que-faire